

Conseil municipal du 17 juin 2009

Procès-verbal

L'an deux mille neuf le 17 juin à 20 h 30, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Leu d'Esserent dûment convoqué s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur BESSET Frédéric, Maire,

Etaient présents : M. BESSET / M. EUVERTE / Mme PELFORT / M. HARDIVILLEZ / Mme RIBOULLARD / M. HAUDECOEUR / Mme BARRET / M. ROTH / Mme SALVADOR / M. OZON / Mme DEKKER / M. MILON / Mme PARASCHIV / M. FILIPPI / Mme HADDAR / M. MAZET / Mme HADDAR / Mme SPECQUE / Mme ERNOULT / M. BOGAERT / M. BLANCHARD / M. HUBERT / Mme GERTHOFFERT / Mme GUINION

Etaient absents excusés : Mme CARRASCO (pouvoir à M. HAUDECOEUR) / Mme ARRU (pouvoir à M. BOGAERT) / Mme TAQUET (pouvoir à M. BLANCHARD).

Secrétaire de séance : M. ROTH

En exercice : 27	Présents : 24	Votants : 27	Procurations : 3
------------------	---------------	--------------	------------------

Sur la demande de Monsieur le Maire, une minute de silence est observée en mémoire des victimes du crash de l'avion Air France qui s'est produit le 1^{er} juin dernier, et plus particulièrement pour les deux membres du Conseil Municipal de la ville d'Ermenonville.

Approbation du procès-verbal de la précédente séance

Monsieur BLANCHARD constate en page 4 qu'il faut remplacer le mot démocratie par le mot démographie. De même, il précise en page 7 que l'association des petites villes de France est représentée par des maires et des parlementaires.

Adopté à l'unanimité

Relevé des décisions du maire

Monsieur BESSET explique que la délibération qui fait état des délégations données au Maire prévoit que le Maire devra rendre compte de toutes les décisions prises par lui à chaque réunion du Conseil Municipal, et ce, pour toute la durée du mandat.

Monsieur BESSET fait le récapitulatif de toutes les décisions qui ont été prises depuis la séance du dernier Conseil Municipal (Voir Annexe 1).

Monsieur BLANCHARD signale à cet effet que la convention qui a été signée pour le bail de pâture à chevaux aurait du être présentée au Conseil Municipal. Il ajoute qu'elle aurait pu être proposée à titre gracieux car ces animaux entretiennent le terrain.

A- FINANCES

1) Compte de gestion du receveur municipal

Dressé par le receveur municipal, le compte de gestion retrace au jour le jour les encaissements et les paiements réalisés au cours de l'année écoulée.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2008, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant les documents produits :

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées pour l'année 2008,
- 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Monsieur BLANCHARD tient à préciser que dans le futur, il serait souhaitable de voter le compte administratif avant le compte de gestion.

Le Conseil municipal déclare que le compte de gestion 2008 dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle aucune observation de sa part.

Adopté à l'unanimité

2) Compte administratif année 2008

Le compte administratif constitue l'arrêté des comptes de la commune à la clôture de l'exercice budgétaire. A ce titre, il retrace toutes les dépenses et toutes les recettes de l'exercice clos.

Monsieur EUVERTE présente le compte administratif de l'exercice écoulé.

Le conseil municipal sur le rapport de Monsieur EUVERTE et après en avoir délibéré, adopte le compte administratif 2008 qui présente les résultats suivants :

Résultat 2007 :	1 084 874,06 €
Recettes de fonctionnement :	6 318 952,30 €
Dépenses de fonctionnement :	5 540 682,01 €
Excédent :	1 863 144,35 €

Résultat 2007 :	- 337 616,34 €
Recettes d'investissement :	1 287 742,78 €
Dépenses d'investissement :	1 457 614,92 €
Besoin de financement :	507 488,48 €

Restes à réaliser :	
o Recettes :	210 634,93 €
o Dépenses :	554 542,16 €
Besoin total de financement :	851 395,71 €

Excédent global de clôture :	1 011 748,64 €
------------------------------	----------------

Monsieur EUVERTE précise que ces chiffres ont déjà été présentés lors du Débat d'Orientation Budgétaire et la présentation du Budget Primitif. Il ajoute que les actions qui ont été engagées précédemment ont été réalisées dans leur grande majorité et que la gestion scrupuleuse faite par la Municipalité a permis une baisse de fonctionnement de l'ordre de 200 000 €.

Monsieur BLANCHARD informe que le budget 2008 a été voté par l'équipe municipale précédente et constate qu'aucunes modifications fondamentales n'ont été relevées. Il précise par ailleurs que les charges de fonctionnement ont baissé de 3,4 % entre 2007 et 2008 tandis que les recettes de fonctionnement sont sensiblement restées les mêmes.

Monsieur BLANCHARD rappelle en outre que l'endettement de la ville de Saint-Leu d'Esserent est de 75 € par habitant, chiffre relativement faible au regard des villes de strate équivalente dont l'endettement est de 129 €. Monsieur BLANCHARD ajoute par ailleurs que la qualité de la gestion de l'équipe municipale actuelle ne pourra être vérifiée que lors de l'élaboration du compte administratif 2009.

Monsieur BESSET explique que cet exercice 2008 a été amendé par le Budget Supplémentaire, et que par conséquent, il ne saurait être l'exercice propre de l'ancienne équipe municipale. Il rappelle à cet effet que certaines inflexions ont été apportées, notamment le non remplacement volontaire des départs en retraite, ce qui, avec d'autres mesures, a permis une baisse des dépenses de fonctionnement de l'ordre de 200 000 €.

Monsieur BLANCHARD ajoute à cet effet que le non remplacement des fonctionnaires se fait actuellement de manière systématique et qu'il engendrerait un recours au service privé.

Monsieur BESSET précise que l'endettement total de la ville est de 800 € par habitant, et non de 75 €. Monsieur BLANCHARD ajoute qu'il s'agit de l'encours total de la dette, soit 827 € par habitant pour la ville de Saint-Leu d'Esserent, et 884 € par habitant pour les villes de même strate. Il indique ainsi que la ville reste peu endettée au regard des autres villes de même dimension.

Adopté à l'unanimité des votants.

3) Demande de subvention au Conseil Régional

Monsieur EUVERTE informe l'assemblée que dans le cadre du fonds régional d'appui aux Pays de Picardie (FRAPP), il a été demandé à la ville de définir des projets d'investissement ayant un rayonnement supra communal pour 2009, 2010 et 2011. Trois projets ont été présentés au GEP des Vallées Bréthoise. Monsieur EUVERTE précise que le GEP des Vallées Bréthoise regroupe trois communautés de communes (Pierre Sud Oise, la Communauté d'Agglomération Creilloise et la Vallée Dorée).

Par ailleurs, Monsieur EUVERTE informe que le Conseil Régional souhaite désormais que les demandes d'investissement ne soient plus présentées de manière annuelle mais de manière pluriannuelle, en mettant l'accent sur les investissements d'intérêt supra communal.

Monsieur EUVERTE présente les trois grands projets qui correspondent au projet de ville déjà présenté en début d'année :

- Aménagement de la Place de la République et de ses abords (diversité des services à la population)
- Désenclavement de l'espace culturel et social avec une liaison par voie douce reliant la Place de la République à la Mairie.
- Création d'un musée de l'histoire et du patrimoine

Le conseil municipal sur le rapport de Monsieur EUVERTE et après en avoir délibéré,

- Décide de présenter au GEP des Vallées Bréthoise, afin de pouvoir bénéficier du Fonds Régional d'Appui aux Pays de Picardie, les dossiers suivants :
 - Requalification du centre ville Place de la république et ses abords coût prévisionnel hors taxe de 1 000 000 €
 - Désenclavement de l'espace culturel et social Jean Moulin coût prévisionnel hors taxe de 730 000 €
 - Création d'un musée de l'histoire et du patrimoine coût prévisionnel hors taxe 1 600 000 €
- Sollicite le subventionnement du FRAPP de ces projets à hauteur de 40% pour la place de la République et l'espace culturel et social, de 20% pour les maîtrises d'œuvres et de 30% pour les travaux de la création du Musée.
- Demande la possibilité de lancer les études avant l'accord définitif de la Région
- Autorise le Maire à effectuer toute démarche et signer tout document permettant d'obtenir les subventions aux meilleurs taux auprès de la région et de tout autre organisme.

Monsieur BLANCHARD tient à préciser que le groupe d'opposition est contre ce rapport à cause de la non présentation des différents projets.

Adopté à 22 voix pour, et 5 contre

4) Demande de subvention au Conseil Général

Monsieur EUVERTE informe l'assemblée que dans le cadre d'un contrat territorial en cours d'élaboration, les projets municipaux ayant un rayonnement supracommunal peuvent faire l'objet d'un subventionnement par le Conseil Général et avoir le soutien de Pierre Sud Oise. Trois projets sont concernés.

Monsieur BLANCHARD explique qu'il aurait été utile de présenter ces trois projets au Conseil Municipal et qu'un débat avec la population aurait pu être envisagé, notamment au regard de la somme importante attribuée à la création du musée (1 600 000 €). Il rappelle en outre que l'ancienne équipe municipale avait souhaité créer un espace de mémoire et d'histoire.

Monsieur BLANCHARD explique par ailleurs qu'il est nécessaire de faire attention aux financements croisés (Conseil Régional et Conseil Général) car il n'est pas certain que les deux collectivités financent ensemble un même projet.

Monsieur BESSET explique que le délai de dépôt des dossiers avait été fixé à fin avril et que beaucoup de communes ne les ont toujours pas transmis. Il ajoute que les trois fiches projets ont bien été réalisées, même si les projets ne sont pas encore aussi définis que le souhaiterait l'équipe municipale.

L'année 2009 étant prévue pour la réalisation des études, Monsieur BESSET informe qu'un chiffrage et des projets plus précis pourront être proposés.

Monsieur BLANCHARD tient à confirmer que le Conseil Régional et le Conseil Général vont demander rapidement des dossiers explicatifs. Il ajoute de nouveau que ces projets auraient du être présentés au Conseil Municipal et à la population.

Monsieur HUBERT s'interroge sur le fait de faire un choix de subventions en fonction des besoins de la commune. Il évoque ainsi le fait qu'il paraît délicat de se prononcer sur des dossiers qui n'ont pas été présentés au Conseil Municipal. Il demande par ailleurs si l'Etat, par le biais de la Culture, ne pourrait pas aider financièrement la commune pour la création du musée.

Monsieur BESSET informe que les fiches projet sont consultables en mairie et qu'un complément de subvention est possible grâce au cabinet Memoriae qui est spécialisé dans l'action culturelle et qui aide à la recherche de subventionnement.

Monsieur BLANCHARD conseille également de faire appel au Sénateur Maire Philippe MARINI afin d'obtenir une subvention complémentaire, tout en précisant qu'il ne pourra pas y avoir à la fois de subvention parlementaire et de subvention des autres collectivités.

Monsieur BESSET informe que le Sénateur Maire Philippe MARINI sera sollicité sur des points précis du projet.

Sur le rapport de Monsieur EUVERTE, le conseil municipal après en avoir délibéré,

- décide de présenter à Pierre Sud Oise, afin de pouvoir bénéficier de subventions du Conseil Général dans le cadre d'un contrat territorial les dossiers suivants

- Requalification du centre ville Place de la république et ses abords coût prévisionnel hors taxe de 1 000 000 €
 - Désenclavement de l'espace culturel et social Jean Moulin coût prévisionnel hors taxe de 730 000 €
 - Création d'un musée de l'histoire et du patrimoine coût prévisionnel hors taxe 1 600 000 €
- Sollicite les subventions du conseil général pour ces projets à hauteur de 30% pour la Place de la République et l'espace culturel et social, de 20% pour la création du Musée
 - Demande la possibilité de lancer ces études avant l'accord définitif du conseil général
 - Autorise le Maire à effectuer toute démarche et signer tout document permettant d'obtenir les subventions aux meilleurs taux auprès du département et de tout autre organisme.

Adopté par 22 voix pour, et 5 voix contre

5) Tarification des séjours organisés par le Centre d'Activités et de Loisirs Extrascolaires

Monsieur EUVERTE, Adjoint au Maire, informe l'assemblée de l'organisation par le Centre d'Activités et de Loisirs Extrascolaire en Juillet et en Août 2009, de 4 séjours extérieurs de 4 jours chacun pour 24 enfants d'âge primaire et pour les enfants d'âge maternel, de nuits de camping au Centre.

L'amplitude d'accueil étant de 24 heures, alors qu'une journée normale est de 10 heures et puisque les séjours nécessitent la fourniture du repas du soir et du petit déjeuner, une tarification particulière doit être fixée,

Monsieur EUVERTE explique que par souci de cohérence, le tarif sera augmenté du double du tarif d'une journée d'accueil au centre.

Madame GERTHOFFERT rappelle que la crise financière actuelle touche de nombreux ménages. Elle ajoute que l'augmentation du tarif des séjours au Centre d'Activités et de Loisirs Extrascolaires, qui s'élève à 100 %, risquerait d'en réduire la fréquentation. Madame GERTHOFFERT souhaite donc connaître la charge financière qui sera supportée par les familles et souhaite savoir si la nouvelle équipe municipale considère que l'ancienne équipe était trop généreuse les années précédentes.

Monsieur EUVERTE explique qu'il s'agit essentiellement d'un réajustement car le service proposé n'est pas le même. Il informe par ailleurs qu'une réflexion sur la révision des tarifs sera engagée, notamment lors de réunions avec les Commissions Scolaires et Finances, ceci avant la fin de l'année.

Monsieur BESSET ajoute à cet effet que les revenus des familles seront pris en compte. Il précise qu'une réflexion sur la cohérence des tarifs entre services sera menée. Il explique également qu'il n'est pas question de parler de générosité excessive dans le passé et ne souhaite pas de procès d'intention. Il rappelle enfin que la taille des familles et leur appartenance géographique seront aussi pris en compte dans cette réflexion.

Monsieur HUBERT regrette que cette augmentation des tarifs puisse empêcher certains enfants de participer aux sorties extrascolaires.

Monsieur BESSET précise que le Centre Communal d'Action Sociale peut permettre d'aider quiconque en aurait besoin.

Monsieur BLANCHARD explique que certains tarifs ont été réajustés par l'équipe municipale actuelle. A ce titre, il explique qu'il a été demandé cette année une participation des personnes pour le voyage des aînés. Il ajoute en outre que le Conseil Général participe à hauteur de 5€50 par enfant pour les activités du Centre de Loisirs Sans Hébergement, ceci afin d'assurer la solidarité avec les familles et obtenir une fréquentation suffisante dans les centres aérés.

Monsieur BLANCHARD rappelle qu'il convient également d'être prudent sur le fait d'annoncer que l'on n'augmente pas les impôts, mais que l'on fait payer plus chers certains services. Il conclut sur le fait que les principes de valeurs et de solidarité semblent être écornés.

Monsieur EUVERTE précise à cet effet qu'une réflexion sera menée sur la révision des tarifs, et qu'il ne sera pas question de pénaliser les gens. Il s'agit selon lui de voir comment le budget de la commune pourra être dépensé et comment il pourra être réparti de manière équitable sur l'ensemble des services.

Monsieur BESSET conclut en rappelant qu'il n'est pas question de faire payer les coûts de revient aux familles.

Sur le rapport de Monsieur EUVERTE, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de fixer le prix de chaque journée de ces séjours et nuits de camping organisées par le Centre d'Activités et de Loisirs Extrascolaire au double du prix habituellement réglé par les familles pour une journée passée au centre.

Adopté par 21 voix pour, et 6 voix contre

6) Fixation des tarifs de caution pour le prêt de matériel

Monsieur BESSET, Maire, informe l'assemblée de la mise à disposition par la ville aux associations d'un matériel nouveau (barnums parapluies) pour leurs manifestations. Il explique également que la multiplicité des rencontres de quartiers nécessitera par la même occasion le prêt de barnums.

Monsieur BESSET précise que l'achat de barnums sera amorti sur 1 an. Il explique aussi qu'une caution de 100 € maximum sera demandée aux associations pour le prêt de 2 à 3 barnums.

Monsieur BLANCHARD explique le fait qu'il est nécessaire de faire la différence entre « règlement » et « procédures ». A ce titre, il précise que le document présenté ne peut pas être considéré comme un règlement.

Monsieur BESSET précise que les activités de préparation des manifestations sont menées sérieusement, et qu'elles nécessitent un document de procédures qui reste encore à compléter (formulaire de demandes de prêt avec liste du matériel disponible...).

Afin de répondre aux nombreuses demandes et conserver un état correct du matériel prêté,
Sur le rapport de Monsieur BESSET, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- valide le règlement de prêt de matériel annexé à la présente délibération
- fixe les cautions de manière suivante :
 - o Barnums 100 €
- Charge le Maire de créer une régie municipale pour la conservation des chèques de caution.

Adopté à l'unanimité

7) Subventions aux associations

Monsieur BESSET, Maire, informe l'assemblée de diverses demandes de subventions présentées par les associations suivantes :

- le Secours Populaire Français, Le Tourbillon des Arts, Héritage Lupovicien, USE St Leu Football

Comme évoqué lors du Budget Primitif, Monsieur BESSET rappelle que les dossiers de demande de subvention qui n'ont pas été transmis à la date donnée ont tout de même été pris en compte. Il rappelle ainsi la création de deux nouvelles associations culturelles : Héritage Lupovicien et Le Tourbillon des Arts.

Monsieur BLANCHARD tient à apporter son soutien à l'association Héritage Lupovicien dont il regrette la démission du Président dernièrement. Il fait part en revanche de son indécision concernant l'association Le Tourbillon des Arts et informe par ailleurs de la dissolution prochaine de l'OMCJ, après 20 ans d'activités. A ce titre, il souhaiterait savoir ce que vont advenir les 30 000 € versés à cette association.

Monsieur BLANCHARD aurait de plus souhaité un débat sur la politique culturelle et se questionne sur le type de culture que la nouvelle municipalité veut mettre en place. Selon lui, la culture doit permettre au plus grand nombre de s'exprimer.

Monsieur BESSET tient à préciser que la dissolution de l'OMCJ est aussi la conséquence, par la précédente équipe municipale, du retrait de la gestion des ateliers culturels depuis 2006.

Madame PELFORT explique que l'association LTA est une association très active puisqu'elle a déjà participé à de nombreuses manifestations telles que le Salon Artistique, le spectacle de Boris Vian ou encore le spectacle de danse. Elle ajoute que c'est une association forte en propositions et qui s'attache à être à l'écoute de l'envie des habitants en matière de culture.

Monsieur BESSET informe notamment que l'association LTA a organisé une sortie au Musée du Quai Branly, et qu'elle prévoit prochainement une soirée théâtrale.

Monsieur BLANCHARD souligne de nouveau le fait qu'il aurait été intéressant d'organiser un débat qui soit alimenté par des réflexions. Il entend par ailleurs que la Municipalité a besoin d'un partenaire en matière de culture, mais il ajoute que c'est un partenaire qu'il faudra conventionner. Il précise que l'association LTA bénéficie largement des moyens municipaux. Aussi, il explique que ce partenariat mérite une convention d'objectifs afin de déterminer qui

fait quoi. Selon lui, le choix des activités culturelles est essentiellement tourné vers les demandeurs, et non vers les habitants.

Monsieur BESSET tient à préciser que l'atelier Jazz a regroupé dernièrement une vingtaine de personnes, et que beaucoup d'habitants se sont déplacés pour le spectacle consacré à Boris Vian et pour le spectacle de danse. Il ajoute aussi qu'il ne voit pas l'intérêt de faire une convention avec le Tourbillon des Arts alors qu'aucune n'a été faite avec les autres associations.

Monsieur HUBERT propose que l'on augmente la subvention accordée au Secours Populaire à 200 € au lieu de 168 €.

Monsieur EUVERTE explique que ce montant a été choisi par souci de cohérence avec les subventions accordées aux autres associations.

Monsieur BESSET rappelle le montant des subventions qui a été accordé aux autres associations lors du vote du Budget en précisant que certains montants étaient déjà très modestes.

Monsieur BLANCHARD tient à préciser que le Secours Populaire Français est une association de solidarité et qu'il soutient de ce fait la proposition de Monsieur HUBERT d'arrondir le montant de la subvention à 200 €. Il conclut en disant que la Municipalité pourrait prendre en compte les difficultés sociales actuelles.

Monsieur BESSET, en accord avec Monsieur EUVERTE, élève le montant de la subvention au Secours Populaire à 200 €.

Monsieur BLANCHARD précise que les membres de l'opposition sont favorables à l'ensemble des subventions proposées, excepté celle proposée pour Le Tourbillon des Arts.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Décide d'accorder les subventions suivantes :

- le secours populaire Français 200 €
 - Le tourbillon des arts 1000 €
 - Héritage Lupovicien 500 €
 - USE St Leu football 300 €
- Subvention exceptionnelle pour l'accueil d'une équipe Belge

Adopté à l'unanimité.

B- URBANISME

8) Révision simplifiée n°01 du POS – bilan de la concertation

Monsieur ROTH, Maire adjoint, expose au Conseil Municipal les observations faites par la population lors de la concertation mise en œuvre dans le cadre de la révision simplifiée n° 1 du plan d'occupation des sols.

Il précise qu'il appartient au Conseil Municipal, dans le cadre de cette procédure, de tirer le bilan de cette concertation

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur ROTH, et après en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal décide de tirer le bilan de la concertation relative au projet de révision simplifiée n° 1 du plan d'occupation des sols :

Aucune observation de nature à remettre en cause le projet n'ayant été relevée, considère le bilan favorable.

Adopté par 22 voix pour, et 5 voix contre

9) Révision simplifiée n°02 du POS – définition de l'orientation du projet et des modalités de la consultation

Monsieur ROTH, Maire adjoint, expose au Conseil Municipal les motifs qui justifient la mise en œuvre d'une procédure de révision simplifiée en vue de permettre la réalisation de logements en accession libre, de logements sociaux et d'une résidence sociale présentant un intérêt général pour la commune.

Il précise qu'il appartient au Conseil Municipal, dans le cadre de cette procédure, de délibérer sur les objectifs poursuivis et de définir les modalités de la concertation à mettre en œuvre, associant la population, les associations locales et les autres personnes concernées.

Monsieur BESSET explique que le projet de la commune est de relancer la construction neuve. Il rappelle les derniers chiffres du recensement qui font état d'une baisse de 100 habitants par rapport à 1999, et par rapport aux autres communes qui, elles augmentent. La volonté de la commune est de passer de 4 900 à 5 500 habitants en 10 ans, tout en gardant une diversité sociale.

Monsieur BESSET précise que l'objectif de la Municipalité est de montrer qu'il est possible d'urbaniser une zone dès que l'occasion s'en présente. Ainsi, il est prévu d'urbaniser le terrain entre le cimetière et les Services Techniques, et le terrain situé à côté de la gare.

Monsieur ARISI tient à souligner que dans le dernier bulletin municipal, il n'est fait par d'aucune date de fin de travaux concernant l'extension du cimetière, et souhaite savoir quel type d'habitation va être mis en place. Il paraît essentiel selon lui de développer le PLU en parallèle d'un agenda 21.

Monsieur BESSET explique qu'il n'y aura pas besoin d'étendre le cimetière car de nombreuses concessions sont à reprendre et que les incinérations se développent de plus en plus. Il ajoute en outre qu'un projet de toitures végétalisées est prévu pour le terrain situé à côté de la gare, relevant d'une réelle volonté de maîtrise de l'énergie. Il explique que l'ensemble de ces préoccupations sera intégré dans le Plan Local de Développement Durable.

Monsieur BLANCHARD soulève le fait qu'aucun débat n'a eu lieu concernant le cimetière. Il ajoute qu'il reste très difficile de construire à côté d'un emplacement comme celui-ci qui est un lieu d'intimité, de recueillement et de respect.

Monsieur BESSET rappelle alors que Monsieur BLANCHARD avait autorisé la construction d'un immeuble de trois étages juste à côté du cimetière.

Monsieur BLANCHARD explique qu'il s'agissait d'une construction à caractère privé et qu'il n'avait donc pas les dispositions nécessaires pour s'opposer à ce projet. Il précise par ailleurs que s'il n'a pas proposé à la construction la zone dite « La Sablière » c'est parce que ce type de terrain comporte de réelles contraintes (problème d'accès à la Base Nautique, problème de proximité de la voie ferrée qui nécessite par ailleurs certaines mesures à cause de la loi sur le bruit....).

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur ROTH, et après en avoir délibéré :

Le conseil municipal définit et précise les objectifs de la mise en révision simplifiée n° 2 du plan d'occupation des sols :

- Modification de la zone 2 NAH au lieudit « La Sablière » qui devient 1 NAD

Décide d'organiser la concertation avec la population, les associations locales et autres personnes concernées pendant toute la durée des études nécessaires à la mise au point de la révision simplifiée, conformément aux dispositions de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme :

Cette concertation sera assurée selon les modalités suivantes :

Phase préalable :

- Affiche de la présente délibération en mairie, sur les panneaux d'affichage de la mairie dans le village, insertion dans la presse, dans le bulletin municipal et sur le site internet de la ville.

Phase de concertation :

- moyens offerts au public pour s'exprimer et engager le débat :
 - o Dossier explicatif du projet disponible pour consultation aux services techniques aux jours et heures habituels d'ouverture
 - o un registre destiné aux observations de toute personne intéressée sera mis tout au long de la procédure à la disposition du public aux services techniques aux jours et heures habituels d'ouverture
 - o organisation d'une réunion publique
 - o possibilité d'écrire au maire
 - o des rendez-vous pourront être pris en mairie avec le Maire ou avec l'Adjoint en charge de l'urbanisme

Phase de bilan :

- Affichage en mairie sur les panneaux d'affichage de la mairie dans le village, insertion dans la presse, dans le bulletin municipal et sur le site internet de la ville, de la délibération du Conseil Municipal faisant le bilan de la concertation.

La municipalité se réserve la possibilité de mettre en place toute autre forme de concertation si cela s'avérait nécessaire.

Précise que Monsieur le Maire, organisera une réunion d'examen conjoint du projet de révision simplifiée avec l'ensemble de personnes publiques associées, conformément à l'article L 123-13 du code de l'urbanisme.

Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les décisions relatives à la mise en œuvre de la révision simplifiée n° 2.

Adopté par 22 voix pour, et 5 abstentions

10) Lancement de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le maire présente l'intérêt pour la commune de se doter d'un plan local d'urbanisme. En vue de favoriser le renouvellement urbain et préserver la qualité architecturale et l'environnement, il importe que la commune réfléchisse sur ses orientations en matière d'urbanisme, d'aménagement et de développement durable. Il apparaît nécessaire de définir clairement l'affectation des sols et d'organiser l'espace communal pour permettre un développement harmonieux de la commune

Monsieur BLANCHARD souhaite un vrai débat public concernant la révision du POS en PLU. Il ajoute qu'il serait important d'y associer les jeunes et les scolaires. Il regrette également que le PLU ne soit pas associé à un agenda 21. Il souhaite par ailleurs connaître le coût de l'opération et des différentes demandes de subvention.

Monsieur BESSET explique que le PLU a un coût et que c'est donc pour cela qu'il avait été budgété pendant deux ans avant la fin du mandat précédent. Il précise que ce projet fera certainement l'objet de réajustements.

Monsieur BESSET informe par ailleurs que les contacts avec la population se feront de plus en plus souvent, notamment sur des sujets comme celui-ci, grâce à des analyses par quartier et réunions techniques.

Monsieur HUBERT émet le souhait de construire davantage de logements afin de permettre aux personnes à faibles revenus de se loger. Il rappelle également qu'il a beaucoup travaillé, en sa qualité d'adjoint à l'urbanisme, sur le dossier du quartier de la gare. Il explique que SNCF, propriétaire du terrain, proposait des sommes exorbitantes pour son rachat. Monsieur HUBERT reste favorable à l'idée de rendre ces terrains constructibles tout en restant vigilant sur leur localisation.

Monsieur BESSET informe qu'une réflexion sera menée sur l'ensemble de ces propositions, et notamment sur la zone de la gare, afin de prendre en compte toutes les contraintes qui pourront être relevées.

Après avoir entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré,
Le conseil Municipal décide :

- 1 - de prescrire l'élaboration d'un plan local d'urbanisme (PLU) sur l'ensemble du territoire communal conformément aux articles L. 123-1 et suivants, R. 123-1 et suivants du code de l'urbanisme ;

- 2 - de charger la commission municipale d'urbanisme du suivi de l'étude du plan local d'urbanisme ;
- 3 - de mener la procédure selon le cadre défini par les articles L. 123-7 à L. 123-10, R. 123-16 du code de l'urbanisme en ce qui concerne l'association et la consultation des diverses personnes publiques ;
- 4 - de fixer les modalités de concertation prévues par les articles L. 123-6 et L. 300-2 du code de l'urbanisme de la façon suivante :

Phase préalable :

- Affiche de la présente délibération en mairie, sur les panneaux d'affichage municipaux, insertion dans la presse, dans le bulletin municipal et sur le site internet de la ville.

Phase de concertation :

- moyens offerts au public pour s'exprimer et engager le débat :
 - o Dossier explicatif du projet disponible pour consultation aux services techniques aux jours et heures habituels d'ouverture
 - o un registre destiné aux observations de toute personne intéressée sera mis tout au long de la procédure à la disposition du public aux services techniques aux jours et heures habituels d'ouverture
 - o organisation d'une réunion publique
 - o possibilité d'écrire au maire
 - o des rendez-vous pourront être pris en mairie avec le Maire ou avec l'Adjoint en charge de l'urbanisme
 - o Réunion publique

Phase de bilan :

- - Affichage en mairie sur les panneaux d'affichage municipaux, insertion dans la presse, dans le bulletin municipal et sur le site internet de la ville, de la délibération du Conseil Municipal faisant le bilan de la concertation.

La municipalité se réserve la possibilité de mettre en place toute autre forme de concertation si cela s'avérait nécessaire.

- 5 - de donner autorisation au maire pour signer toutes les décisions relatives à la mise en œuvre de l'élaboration du PLU et à signer tout contrat, avenant ou marché de prestations intellectuelles ou de service nécessaires à cette révision.
- 6 – de solliciter la mise à disposition des services de l'Etat.
- 7 - de solliciter de l'Etat une dotation pour compenser la charge financière de la commune correspondant aux frais matériels et éventuellement aux frais d'études liés à l'élaboration du plan local d'urbanisme ;
- 8 - que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à l'étude du plan local d'urbanisme seront inscrits au budget de l'exercice considéré

Adopté par 22 voix pour, et 5 abstentions

C- CULTURE

11) Adhésion à la Fédération des Sites Clunisiens

Madame PELFORT, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal du souhait de la municipalité d'adhérer à la fédération des sites Clunisiens.

Cette fédération qualifie de site clunisien en un ensemble de bâtiments ou ce qu'il en reste aujourd'hui témoignant des liens que ce site a entretenus avec l'abbaye de Cluny du Xe au XVIIIe siècle.

Il est ainsi constitué d'un ensemble de biens fonciers et immobiliers aux fonctions différentes, caractéristiques des religieux, politique, économique, artistique et social qu'ont joué les moines du Xe au XVIIIe siècle.

Madame PELFORT ajoute que les frais sont répartis comme suit : 1 000 € de droit d'entrée, et 1 000 € de cotisation annuelle.

Monsieur BLANCHARD explique qu'il est favorable à toute valorisation du Patrimoine, quelle qu'elle soit, il ajoute que c'était une volonté forte de la précédente équipe municipale.

Madame PELFORT précise que l'achat de la première plaque de signalisation est offerte par la Fédération.

Sur le rapport de Madame PELFORT, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide l'adhésion de la commune à la fédération des sites Clunisiens, et délègue pour représenter la commune dans cette instance :

- Monsieur BESSET Maire
- Madame PELFORT Adjoint chargée de la Culture

Adopté à l'unanimité.

Questions Diverses

① PRAXAIR :

Monsieur BESSET explique que l'évacuation des gens du voyage s'est bien passée, dans le respect des personnes. Il informe néanmoins que le groupe de personnes s'est installé sur un autre terrain situé à Creil. Il précise qu'il a mis en demeure le Président de la CAC de sécuriser le terrain à côté de Praxair.

Monsieur BLANCHARD émet quelques réserves sur le fait que ce soit une nouvelle heureuse car les conditions de vie restent tout de même très précaires pour ces personnes, et la dangerosité du site ne favorise en rien la situation.

Monsieur MAZET quitte la séance à 23 h 00.

② REOUVERTURE DU CENTRE DE LOISIRS :

Monsieur BESSET informe de la réouverture du centre de loisirs le 3 juillet.

③ GENDARMERIE :

Monsieur BESSET informe l'assemblée du report du projet de construction de la nouvelle gendarmerie qui est désormais annoncé pour avril 2011. Il précise que les demandes de permis de construire viennent de parvenir en mairie.

④ GALVA 60 :

Monsieur BESSET explique que les salariés entament leur deuxième mois d'occupation dans la cour de l'entreprise. Il ajoute néanmoins que des négociations concernant un plan social sont en cours.

Monsieur BLANCHARD informe que 1 000 pétitions de soutien ont été signées, il note ainsi un large soutien populaire.

⑤ DEVIATION :

Monsieur BESSET informe que le Conseil Général a dernièrement fait la présentation d'un éventuel projet de déviation Nord-Ouest (A1 – A16 / Creil – Chambly).

Monsieur BLANCHARD souligne deux projets en cours (110 millions d'euros pour chaque projet). Il met en garde sur le projet de déviation A1 A16 qui amènerait à un flux important de camions.

⑥ INTEMPERIES DU _____ :

Monsieur BESSET informe qu'une demande de classement en état de catastrophe naturelle a été faite auprès de la Préfecture. Il ajoute que le dossier sera présenté le 13 juillet prochain mais que la commune a peu de chances d'être reconnue en état de catastrophe naturelle, seules les inondations et les coulées de boue permettent ce classement.

Questions de l'opposition

① PROJET DE PASSERELLE :

Monsieur BLANCHARD soulève la question de la passerelle pour piétons et vélos près du pont de Saint-Leu d'Esserent. Il explique que la livraison de cet équipement est prévue pour la fin de l'année et que le coût s'élèverait à 600 000 €.

Monsieur BLANCHARD note cependant le désaccord de Monsieur BESSET concernant ce projet, ce dernier souhaitant un emplacement plus adapté. Il est donc nécessaire, selon Monsieur BLANCHARD, de connaître l'avis de la Municipalité et qu'en cas de refus, il serait important de vérifier l'accord des autres communes concernées. Il rappelle en outre que les nouveaux frais d'étude seraient à la charge de la Municipalité.

Monsieur BESSET que ce projet mérite un débat en Conseil Municipal. Il précise par ailleurs que l'étude technique a été réalisée sans l'accord de la nouvelle municipalité. Monsieur BESSET fait part de son souhait de faire construire une passerelle entre la Flotille et la base EDF. Cela permettrait selon lui de créer une boucle locale qui entrerait parfaitement dans le projet Trans'Oise. Il précise que Monsieur MACUDZINSKI, Maire de Saint-Maximin, semble tout à fait favorable à cette proposition.

Monsieur BESSET demande un délai supplémentaire au Conseil Général pour débattre de ce projet en septembre prochain.

Monsieur BLANCHARD tient à préciser qu'il a remis à Monsieur BESSET toutes les notes concernant les projets en cours du Conseil Général sur la ville de Saint-Leu d'Esserent, dont le projet de passerelle qui a récemment fait l'objet d'une présentation au Conseil Général le 19 mai dernier. Monsieur BLANCHARD souhaite mettre en garde la municipalité sur le risque d'échec de ce projet.

Monsieur BESSET explique que la réunion qui s'est tenue le 19 mai dernier ne lui a pas permis de voir les plans du projet. Il rappelle notamment qu'aucun débat sur l'emplacement de la passerelle n'a été fait par la précédente équipe municipale.

② HOPITAL DE CREIL :

Madame GUINION souhaite savoir si la commune a adhéré au comité de soutien de l'hôpital de Creil.

Monsieur BESSET explique qu'il a reçu le président du comité de soutien, Monsieur CESBRON, afin de mieux comprendre l'objet social du comité. Il ajoute qu'il est difficile pour une municipalité de mener à bien un combat à la fois local et national.

③ EQUIPEMENT NUMERIQUE :

Monsieur BLANCHARD explique le projet d'équipement numérique pour les collèges, mis en place par le Conseil Général et dénommé ORDI 60. Il souhaite que la ville fasse de même pour les écoles primaires.

④ COMMEMORATIONS :

Madame GUINION fait part de son étonnement concernant la Journée de la Femme à laquelle n'ont été conviées que 50 personnes. Elle regrette également que la commémoration de l'abolition de l'esclavage n'ait pas eu lieu cette année.

Monsieur BESSET regrette aussi que la commémoration de l'abolition de l'esclavage n'ait pas été organisée et explique que la Municipalité s'est concentrée sur la semaine de l'Europe, qui était consacrée cette année aux Pays-Bas. Il rappelle également que certaines commémorations comme celle des victimes en Indochine n'a jamais eu lieu, bien que demandée par Monsieur le Préfet.

Monsieur BLANCHARD souhaite que toutes les procédures d'invitation soient revues car il est invité en qualité de conseiller municipal, et les invitations en qualité de conseiller général ne lui sont transmises que par le Président de cette collectivité.

Monsieur BESSET lève la séance à 23 H 50.

**Le Secrétaire de Séance
S. ROTH**